

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022 A 20 H. 30

L'an deux mille vingt deux le 6 juillet le Conseil Municipal de la Commune de BEAUREGARD L'EVÊQUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Patricia BUSSIERE, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 17
Date de convocation du Conseil municipal : 01 juillet 2022

PRESENTS : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIERE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, POYET Valérie, VASSON Emmanuelle. M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, VIALATTE Cédric VIALLE Cyril.

ABSENTS : M. LAMOUREUX Valérie, MUSY Gaëlle, GUERET Laurent. ROCHER Cyril, TERRIAC Michaël, excusés.

Secrétaire de séance : M. BISSON Bruno.

Ordre du jour :

- Réalisation d'un emprunt.
- Questions diverses.

DELIBERATIONS :

Réalisation d'un emprunt auprès de la « Caisse d'Epargne et de Prévoyance de d'Auvergne et du Limousin » d'un montant de 250 000 € remboursés en 20 annuités.

Après avoir entendu le rapport de Madame le maire, vu les conditions financières du prêt de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL a pris les décisions suivantes :

Article -I.

Pour le financement de son programme d'investissement 2022, la commune de Beauregard l'Evêque décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt d'un montant de **250 000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées pour la Commune de Beauregard l'Evêque.

Les conditions de l'emprunt que la **Commune de Beauregard l'Evêque** décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| • Montant : | 250 000 Euros |
| • Durée : | 20 ans |
| • Taux d'intérêt applicable
marge | taux du livret A majoré de 0.30 % de |
| • Amortissement | Constant |
| • Périodicité | annuelle |
| • Commission d'engagement | 250 € |

Article-2

Le CONSEIL MUNICIPAL autorise Madame le maire, à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne.

Article 3

La commune de décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Questions diverses :

Création d'un accueil de loisirs :

Madame la maire fait part d'une forte demande des parents concernant l'accueil des enfants durant les vacances scolaires.

Elle indique avoir pris contact avec Mme Mathilde BESANÇON, responsable d'activité de l'UFCV pour la Région qui pourrait proposer une convention de partenariat concernant la gestion des temps extrascolaires durant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et de juillet.

Elle invite les Conseillers Municipaux à assister à une réunion le mercredi 20 juillet à 17h en mairie.

Panneaux de signalisation routiers :

Certains ont disparu d'autres sont endommagés. Madame le Maire propose de faire un recensement exhaustif avant de procéder aux remplacements ou réparations.

Fête du village du 26 juin 2022 :

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux qui se sont fortement impliqué dans l'organisation de cette soirée.

Si le feu de la Saint-Jean et le défilé aux lampions ont été annulés du fait d'averses nourries, celles-ci n'ont pas empêché les près de 420 personnes inscrites d'apprécier l'apéritif, le bœuf à la broche et les tartes ainsi que l'animation musicale déplacée, pour l'occasion, dans la Maison du Peuple.

Elle précise que le coût global de cette soirée s'est élevé à environ 2 300.00 €.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2022	
DE332022	EMPRUNT 250 000 CAISSE D EPARGNE

Signatures : Mmes. BOURGIER Corinne, BUSSIÈRE Patricia, CHAPEL Virginie, FAFOURNOUX Patricia, , POYET Valérie, VASSON Emmanuelle. M. BISSON Bruno, BRUN Charly, JAKUBOWSKI David, ROCHE Christophe, VIALATTE Cédric VIALLE Cyril.